



Consultation de casier judiciaire

Par Soprano

Bonjour

Je voudrais savoir comment consulter mon casier judiciaire B1,B2 et B3 en France sachant que je suis tunisien j'ai vécu en France pendant 4 ans.

est-ce que un casier judiciaire vierge veut dire qu'aucune procédure administrative ni juridique n'a été prise contre moi ? et pas de risque en cas de retour en France ?

Merci d'avance

Par morobar

Bonjour,

Vous n'avez accès qu'au casier B3

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710
[/url]